

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 8 novembre 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	19
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	3

Date de la convocation
04/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit novembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Isabelle Cuenot à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing.

Secrétaire de séance : Isabelle Vinai.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-11-070

OBJET : Mise en place de l'autoconsommation collective par la commune de Levier.

Le Maire explique que depuis peu, il est possible de produire de l'énergie sur un site et de le consommer sur un autre en respectant un périmètre de 2 km entre les points les plus éloignés. C'est le principe d'autoconsommation collective. En zone rurale, ce périmètre peut, sur dérogation, être étendu à 20 km.

Le Maire précise que la commune de Levier deviendra alors la « PMO » Personne Morale Organisatrice et qu'elle souhaite, dans un premier temps, réaliser une autoconsommation collective en interne entre ses différents sites qui sont :

- Sites de production : Salle des Sports, Périscolaire et crèche
- Sites de consommation : Mairie, Ateliers municipaux, Station d'Épuration, Station de refoulement, Surpresseurs, Salle des fêtes, Salle des Sports, Périscolaire et Crèche...

Et après une période d'essai, elle étudiera la possibilité d'étendre la mise en œuvre aux entreprises et/ou particuliers du secteur.

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Autorisent le Maire à signer une convention avec Enedis et demander une dérogation pour élargir le périmètre à 20 km ;
- Autorisent le Maire à signer tout document pour la mise en place de l'autoconsommation collective de la commune de Levier.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le
ID : 025-200068401-20241108-2024_11_070-DE

